



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Centre Anti-Poison pour le Québec:  
(800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666  
Tél. (Mt): (450) 443-1046  
Fax. (Qc): (418) 660-8998

610, rue Adanac, Québec (Québec) G1C 7B7

## 1. Identification

**Nom du produit** hydroxide de Tetramethylammonium , solution aqueuse 25% P/P

**Cat No. :** TS-0102

**No. CAS** 75-59-2

**Synonymes** N,N,N-Trimethylmethanaminium hydroxide.

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Fournisseur : Laboratoire MAT Inc.  
610 rue Adanac  
QuebecQC G1C 7B7  
CANADA  
www.labmat.com

Téléphone : 418-660-8666

Fax : 418-660-8998

Numéro d'Appel d'Urgence : 613-996-6666

Courriel : labmat@labmat.com

### Téléphone urgence

Pendant les heures normales de bureau (du lundi au vendredi, 8 heures-16 heures: composez le 1-800-890-8666. Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 (CANUTEC): 1-888-226-8832 (1-888-CAN-UTEC)

## 2. Identification des dangers

### Classification

**Classification WHMIS 2015** Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS / 2015-17)

<b>Toxicité orale aiguë</b>	Catégorie 3
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	Catégorie 2
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Catégorie 1 B
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 1
Organes cibles - Système nerveux central (SNC).	
<b>Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)</b>	Catégorie 1
Organes cibles - Thymus.	

### Éléments d'étiquetage

**Mot indicateur**  
Danger

**Mentions de danger**

Toxique en cas d'ingestion

Mortel par contact cutané

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



**Conseils de prudence**

**Prévention**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Intervention**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**Entreposage**

Garder sous clef

**Élimination**

Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Other Hazards**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**3: Composition/informations sur les composants**

Composant	No. CAS	% en poids
Water	7732-18-5	75
Hydroxyde de tétraméthyl-ammonium	75-59-2	25

**4. Premiers soins**

**Conseils généraux**

Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

<b>Contact avec les yeux</b>	Une consultation médicale immédiate est requise. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Ne pas frotter la partie touchée. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Une consultation médicale immédiate est requise. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
<b>Inhalation</b>	Une consultation médicale immédiate est requise. Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants</b>	Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. . Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation
<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique. Chemical foam.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 95 °C / > 203 °F
<b>Méthode -</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	
<b>Supérieures</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inférieure</b>	Aucune donnée disponible
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible

**Dangers spécifiques du produit**

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac. Amines. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Méthanol.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**NFPA**

<b>Santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Instabilité</b>	<b>Dangers physiques</b>
3	1	0	N/A

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

<b>Précautions personnelles</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	---

<b>Précautions environnementales</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.
<b>Méthodes de confinement et de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Éviter tout contact avec l'eau.

## 7. Manutention et stockage

<b>Manutention</b>	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Laver à fond après manutention. Ne pas goûter ou ingérer.
<b>Entreposage</b>	Lieu pour matière corrosive. Conserver sous atmosphère inerte. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

## 8. Mesures de contrôle de l'exposition / protection individuelle

<b>Directives relatives à l'exposition</b>	Ce produit ne contient aucunes substances dangereuses avec des limites d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifique à la région.
--	---

### **Mesures techniques**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### **Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	Protection contre les éclaboussures seulement

Inspecter les gants avant de l'utiliser  
 Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.  
 (Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)  
 S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche  
 compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation  
 Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu  
 Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

### **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

**Type de filtre recommandé :** Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Brun conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique	Liquide
Aspect	Jaune
Odeur	ammoniaquée
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
pH	> 13
Point/intervalle de fusion	-25 °C / -13 °F
Point/intervalle d'ébullition	102 °C / 215.6 °F @ 760 mmHg
Point d'éclair	> 95 °C / > 203 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites d'inflammabilité ou d'explosion	
Supérieures	Aucune donnée disponible
Inférieure	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	16 mmHg (25°C)
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	1.014
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage octanol: eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité	3.13 cP (19°C)
Formule moléculaire	C4 H13 N O
Masse moléculaire	91.15

**10. Stabilité et réactivité**

Danger de réaction	Aucun connu suivant les informations fournies.
Stabilité	Sensible à l'air.
Conditions à éviter	températures supérieures à 100°C. Exposition à l'air. Produits incompatibles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides forts, Métaux
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Ammoniac, Amines, Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants, Méthanol
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.

**11. Données toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Renseignements sur le produit**

DL50 par voie orale	Catégorie 3. ATE = 50 - 300 mg/kg.
DL50 par voie cutanée	Catégorie 4. ATE = 1000 - 2000 mg/kg.
Vapeur CL50	Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

**Renseignements sur les composants**

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Water	-	-	-
Hydroxyde de tétraméthyl-ammonium	LD50 34 - 50 mg/kg ( Rat )	25-50 mg/kg ( Rabbit )	Non inscrit(e)

**Toxicologically Synergistic Products** Aucun renseignement disponible

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Irritation** Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Water	7732-18-5	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)
Hydroxyde de tétraméthyl-ammonium	75-59-2	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

**Effets mutagènes** Non mutagène selon le test d'Ames

**Effets sur la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**Effets sur le développement** Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Système nerveux central (SNC)  
**STOT - exposition répétée** Thymus

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible

**Symptômes / effets, aigus et différés** Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation

**Renseignements sur les perturbateurs endocriniens** Aucun renseignement disponible

**Autres effets nocifs** Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistance et dégradabilité** Soluble dans l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** . Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

**13. Données sur l'élimination**

**Méthodes d'élimination** Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

## 14. Informations relatives au transport

**DOT**

**No ONU** UN1835  
**Nom officiel d'expédition** TETRAMETHYLAMMONIUM HYDROXIDE SOLUTION  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

**TMD**

**No ONU** UN1835  
**Nom officiel d'expédition** TETRAMETHYLAMMONIUM HYDROXIDE SOLUTION  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

**IATA**

**No ONU** UN1835  
**Nom officiel d'expédition** TETRAMETHYLAMMONIUM HYDROXIDE, SOLUTION  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

**IMDG/IMO**

**No ONU** UN1835  
**Nom officiel d'expédition** TETRAMETHYLAMMONIUM HYDROXIDE SOLUTION  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

## 15. Informations sur la réglementation

**Inventaires internationaux**

Composant	DSL	NDSL	TSCA	EINECS	ELINCS	PICCS	ENCS	AICS	KECL	IECSC
Water	X	-	X	231-791-2	-	X	X	X	KE-35400	X
Hydroxyde de tétraméthyl-ammonium	X	-	X	200-882-9	-	X	X	X	KE-33550	X

**Légende**

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**IECSC** - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

**Canada**

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

## 16. Autres informations

### Avis de non-responsabilité

### AVIS AU LECTEUR:

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-02-25

---